

Commune de Fouquières-lez-Béthune

ARRETE DU MAIRE N° 2024-56

**COMMÉMORATION LIÉE AUX 80 ANS
DE LA LIBÉRATION DU TERRITOIRE**

Objet : Restriction de circulation : Limitation de vitesse à 30Km/h rue du Rivet, rue de l'Eglise, rue des Fontaines, rue Miont, rue Barbusse et rue de Fouquereuil dans le cadre de l'organisation d'un camp militaire allié

Le Maire de la Commune de Fouquières-lez-Béthune,

Vu le CGCT en ses articles L.2213-1 et L.2213-2,

Vu le « Code la Route »,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel du 15 juillet 1974),

Considérant qu'il lui appartient de délivrer les dérogations relatives à l'usage de haut-parleurs sur la voie publique et d'en fixer les conditions d'usage,

*Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité nécessaires au bon déroulement des animations liées à la commémoration des 80 ans de la libération de notre pays **organisées du vendredi 03 mai 2024 17h au dimanche 05 mai 2024 18h.***

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : *La circulation des véhicules sera limitée à 30Km/h dans la rue du Rivet, la rue de l'Eglise, la rue des Fontaines, la rue Miont, la rue Barbusse et la rue de Fouquereuil, du vendredi 03 mai 2024 à 17h au dimanche 05 mai 2024 à 18h, et dans la rue Miont.*

ARTICLE 2 : *Le présent arrêté prendra effet dès sa publication et pourra être réévalué au regard de l'évolution sanitaire ou des directives des autorités compétentes.*

ARTICLE 3 : *La signalisation réglementaire sera installée par les services municipaux.*

ARTICLE 4 : *Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois après sa publication.*

ARTICLE 5 : *Mme le Maire, Monsieur le Capitaine de Gendarmerie de Béthune, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police de Béthune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.*

Fait à Fouquières-lez-Béthune, le 28 FEV. 2024

**Le Maire,
Sophie DUBY.**

